

**ARRETE N° 2017-208-PM du 20 Juillet 2017**

Le Maire de la commune de CLUNY

- Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant certains pouvoirs de police au Maire,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant la demande de la Ville de Cluny visant à implanter une signalisation de type « STOP » afin d'améliorer la sécurité à plusieurs endroits.

**ARRETONS****ARTICLE 1**

A compter du 20 Juillet 2017, une signalisation de type « STOP » est implantée aux lieux suivants :

- Rue de la Chanaisé à l'angle de la RD 980
- Au lieu dit « Le Paradis » à l'angle de la RD 980
- Au lieu dit « Saint Lazare » à l'angle de la RD 981
- Cité du Merle à l'angle avec la rue Berthie Albrecht
- Rue des Grandes Terres à l'angle de la rue Berthie Albrecht
- Promenade du Fouettin dans les deux sens à l'angle de la rue Joséphine Desbois
- Au lieu dit la Cras à l'angle de la RD980
- Rue de la terre des Aubes à la sortie du lotissement Saint Claire
- Rue Salvador Allende à l'angle de la rue du Commandant Bazot
- A l'angle de la sortie du lotissement de la Grangelot à l'angle de la rue Léo Lagrange

**ARTICLE 2**

Les services techniques de la ville de Cluny seront tenus de la mise en place de toute la signalisation correspondante à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté municipal.

**ARTICLE 3**

Tout contrevenant à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté municipal sera verbalisé conformément au code de la Route, lois et textes en vigueur

**ARTICLE 4**

Un recours peut être effectué auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après affichage du présent arrêté.

**ARTICLE 5**

Le Major Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de CLUNY

Le Responsable de la Police Municipale de CLUNY

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Cluny

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Affiché le 20 JUL. 2017

